

Délibération du Conseil d'Administration

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

CENTRE COMMUNAL  
D'ACTION SOCIALE  
DE RIORGES

2024.17

OBJET :



**AIDE AU FINANCEMENT  
DE L'ACCUEIL DE JOUR  
2024/2025**

Séance ordinaire du 29 Mai 2024

LE PRESIDENT CERTIFIE

1. Que la convocation de tous les membres du Conseil d'Administration en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite, conforme au texte du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée, par extrait à la porte de la Mairie le 31 Mai 2024 et qu'il n'a pas été présenté d'observations ;

2. Que le nombre de membres en exercice, au jour de la séance, était de 15 sur lesquels il y avait 11 membres présents, à savoir :

Monsieur Jean-Luc CHERVIN  
Madame Isabelle BERTHELOT  
Madame Martine SCHMÜCK  
Madame Michelle BOUCHET  
Madame Andrée RICCETTI  
Monsieur Gilles CONVERT  
Monsieur Cédric SCHÜNEMANN  
Madame Catherine REMY-MENU

Madame Annie FASSOLETTE  
Monsieur Daniel BARRET  
Madame Suzanne KELLER

Absents avec excuses :  
Monsieur Guy MARTIN  
Madame Chantal LACOUR

Madame Rolande VAGINAY  
Madame Christiane PERROTON

Secrétaire élu pour la durée de la session : Madame Géraldine BARRAS

Vu .....  
.....  
.....  
.....

A l'ouverture de la séance, M. le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée, le pouvoir écrit donné à un collègue par les membres empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article R 123-21 du code de l'action sociale et des familles.

NOMS DES MANDATS	NOMS DES MANDATAIRES
Madame Chantal LACOUR Madame Christiane PERROTON	Madame Isabelle BERTHELOT Madame Suzanne KELLER

Le Conseil d'Administration a donné acte de ce dépôt.

## AIDE FINANCIERE POUR LES BENEFICIAIRES DE L'ACCUEIL DE JOUR

L'accueil de jour propose un accompagnement individualisé aux personnes en situation de handicap ou aux personnes âgées dépendantes.

L'objectif de l'accueil de jour est de soutenir le maintien à domicile, de favoriser le maintien des capacités cognitives et d'offrir à la personne accueillie un lieu d'activités et de vie sociale.

Le CCAS de Riorges apporte une aide aux dispositifs d'accueil de jour pour les Riorgois dépendants.

Il est proposé au conseil d'administration d'accorder aux usagers de l'accueil de jour habitant Riorges une aide dans les conditions exposées ci-dessous :

- L'aide est fixée à 7.80 € par jour d'accueil,
- La prise en charge couvre au maximum 100 jours d'accueil par an,
- L'aide n'est pas soumise à condition de ressources,
- A la demande du bénéficiaire ou de son représentant, l'aide pourra être versée directement à la structure.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles ;

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration, à l'unanimité, approuve la délibération.

Ont signé au registre tous les membres présents

Certifié,

RIORGES, le 04 juin 2024

Le Président du CCAS,  
Pour le Président du CCAS absent,  
Et la Vice-Présidente absente,  
La Vice-Présidente déléguée,  
Martine SCHMÜCK

